

VAL DE SOMME

Un budget de transition

Le budget 2014 de la Communauté de communes sera voté dans deux mois. À la veille des élections, l'objectif est de freiner les dépenses.

Le DOB, Débat d'orientation budgétaire, porte sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que les engagements pluriannuels envisagés. Le dernier DOB de la mandature s'est tenu dans les locaux de la Communauté de communes du Val-de-Somme, lors d'un conseil de communauté présidé par Alain Babaut. À l'approche des élections il n'y a pas eu de grandes surprises dans la préparation du prochain budget de la Communauté de communes.

1 UN BUDGET EN FONCTION DES ÉLECTIONS

Les orientations 2014 reprennent pour la plupart les projets en cours ayant déjà donné lieu à des délibérations. Cet exercice budgétaire est marqué par le renouvellement général des conseils municipaux et des conseils de Communauté et syndicats intercommunaux. « Le budget 2014 devra être voté par le Conseil actuel dans les deux mois suivant ce débat d'orientation budgétaire mais l'assemblée qui sera élue à la mi-avril 2014 pourra revenir sur l'ensemble des décisions sauf sur les mesures fiscales », a indiqué en introduction Thierry Manten, vice-président de la commission des finances. « Ce budget de transition devra permettre à la Communauté de communes d'aborder la prochaine mandature en évitant au maximum l'emprunt et sans augmenter les impôts », a expliqué pour sa part Alain Babaut. La cour des comptes recommande en effet le freinage des dépenses des collectivités locales. Des progrès peu-



Réunis à la salle de l'Enclos, les délégués ont tracé les grandes lignes du budget 2014. Il pourra être amendé par le conseil communautaire qui siègera après les élections.

vent être réalisés notamment avec la mutualisation.

2 COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Côté fonctionnement, la modification essentielle sera la prise en compte du nouveau marché de la collecte et du traitement des ordures ménagères. Désormais, il n'y aura qu'un seul passage hebdomadaire dans chaque commune. Une tarification incitative sera aussi mise en place pour que les habitants présentent le moins possible leurs conteneurs.

3 RÉORGANISATION

Autres modifications liées aux lois de décentralisation et à l'évolution de la structure, la Communauté de communes devra prendre en charge les dossiers d'urbanis-

me. Avec pour conséquence de nouveaux emplois, de nouveaux bureaux et du matériel. Les efforts de mutualisation, la réflexion sur la mise en place d'un service de recouvrement, la prise en compte de l'étude touristique avec le devenir de l'office de tourisme... auront aussi une incidence sur le budget qui pourra faire l'objet d'un réajustement dans un budget supplémentaire en cours d'année.

4 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Au niveau des investissements sur le budget annexe, concernant en particulier l'assainissement collectif, la Communauté de communes prévoit une pause. Le but ? Absorber les coûts des dernières réalisations comme les stations d'épuration de Marcelcave et de Villers-Bretonneux.